

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

ARRÊTÉ DU MAIRE**PORTANT MODIFICATION DE CIRCULATION ET
STATIONNEMENT RUE DES SORBIERS ET RUE DES LAVANDES
PENDANT LES TRAVAUX RUE ARISTIDE BRIAND**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal 2024-597 du 03 juillet 2024 portant permission de voirie et règlementant la circulation et le stationnement formulée par l'entreprise COLAS d'occuper le domaine public, avenue Aristide Briand, pour permettre des travaux d'aménagement de voirie du 08 juillet au 09 août 2024

Considérant que pendant les travaux de réaménagement de l'avenue Aristide Briand nécessitant son interdiction à la circulation des véhicules, le débouché de la rue des Lavandes sur l'avenue Aristide Briand doit être condamné.

ARRÊTE**Article 1 :**

Pendant la condamnation du débouché de la rue des Lavandes sur l'avenue Aristide Briand du 14 juillet au 09 août 2024, la circulation et le stationnement dans la cité Beausoleil sont modifiées par les prescriptions des articles suivants.

Article 2 : Circulation (plan ci-joint)

La circulation rue des Sorbiers entre l'avenue Aristide Briand et le point de coordonnées GPS 43.192890, 2.761064 est autorisée en double sens.

La circulation rue des Lavandes entre l'avenue Aristide Briand et le point de coordonnées GPS 43.192725, 2.760356 sera interdite.

Article 3 : Stationnement véhicule

L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits rue des Lavandes entre la rue Aristide Briand et le point de coordonnées GPS 43.192725, 2.760356,

Le stationnement des véhicules sera maintenu dans les rues des Sorbiers et des Lavandes.

Article 4 :

Par dérogation à l'article 3, l'entreprise Colas est autorisée à stationner rue des lavandes entre la rue Aristide Briand et le point de coordonnées GPS 43.192725, 2.760356

Article 5 :

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux réglementaire et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 tri flash). Des sacs de lestages seront utilisés pour le matériel de signalisation.

Article 6 :

L'entreprise Colas rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

Article 7 :

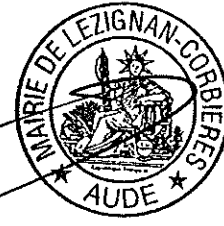
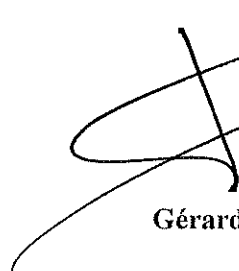
Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Colas et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 8 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 11 juillet 2024

Le Maire,



Gérard FORCADA

